



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL REUNION DU 11 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois et le 11 du mois d'avril (11.04.2023) à 15 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 4 avril 2023, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°04/2023-09 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL M57

Nombre de membres en exercice : 20, soit 655 voix	
Nombre de membres présents : 12 soit 379 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 3 soit 157 voix	M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme PIZZINI, M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme NEGRE M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET
Nombre de membres absents excusés : 5 soit 119 voix	M. COUSI Vincent (Délégué titulaire), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire)
Quorum : 328 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Catherine BOURDONCLE

Vu l'instruction comptable M57 auquel est soumis le budget principal du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement depuis le 1^{er} janvier 2022 ;

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal M57 ;

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

	<i>En euros</i>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement (résultat de l'exercice + report)	210 780,25
Résultat de clôture de la section d'investissement (résultat de l'exercice + report)	23 253,83
Solde des restes à réaliser 2022 (en section d'investissement)	-858,60
Résultat net cumulé de la section d'investissement (avec les RAR)	22 395,23
<i>Soit un besoin de financement</i>	<i>0,00</i>

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le besoin net de la section d'investissement étant estimé à 0,00 €, Il est proposé l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

	<i>En euros</i>
Compte 1068 -excédent de fonctionnement capitalisé (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	0,00
Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté (en section de fonctionnement)	210 780,25
Compte 001 – solde d'exécution positif reporté (en section d'investissement)	23 253,83

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE** le résultat de clôture de l'exercice 2022 sur le budget primitif 2023 de la manière suivante :
 - o **210 780,25** euros en section de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)
 - o **23 253,83** euros en section d'investissement au compte 001 (solde d'exécution positif reporté de la section d'investissement)

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le **13 AVR. 2023**

Fait à Montauban, le 11 avril 2023

Et de la publication le **18 AVR. 2023**

La Secrétaire de séance

Le Président

Catherine BOURDONCLE



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

AR Préfecture

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL M57

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20230411-042023070809-BF
Numéro d'acte : 042023070809
Date de décision : 11/04/2023
Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS
Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / do budgétaires (et délibérations correspondantes))
Fichier acte : SYNDICAT_MIXTE_TARN_ET_GARONNE_AMENAGE scellé.xml

Fichier(s) annexes(s) : 04 2023 08 Approbation CA 2022 du Budget Principal M
04 2023 08 note synthétique CA 2022 M57.pdf
feuille de signature CA 2022 - BP M57.pdf
04 2023 07 Approbation CG 2022 M57.pdf
Pages II-1 et II-2 du CG.pdf
RAR 2022 BP M57.pdf
04 2023 09 Affectation resultats 2022 M57.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT
Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 13/04/2023 14:42:29
Date de réception de l'AR : 13/04/2023 14:53:24